Groupes de paroles et d'entraides à destination des enfants endeuillés

Anne Perrot, Pédopsychiatre

Chloé Bonnaud, Psychologue

Introduction

- Création: Appel à candidature de la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) d'Indre et Loire suite à la convention d'objectifs et de gestion (CoG) définissant un accompagnement pour les familles endeuillées.

- Projet de la CAF: Accompagner ces familles de manière pluridisciplinaire: aides pratiques, ménagères, financières, garde d'enfants et soutien thérapeutique.

- Le dispositif « Familles endeuillées » a commencé en 2011 :

  2 services différents: Enfants endeuillés
  Adultes endeuillés

Groupe de parole et d'entraide

- <u>Pourquoi un groupe de parole ?</u>

  - Sentiment d'isolement.

  - Le partage peut aider.

  - Exprimer ses émotions et ses inquiétudes pour mieux les penser et élaborer autour de leur deuil.

  - Echanger autour de la perte, comment y faire face et de la manière dont ils voient leur avenir à présent.

  - Retrouver sa place et son identité dans la famille et son entourage après cette épreuve.

Entrée au groupe pas systématique

Au préalable :

- À distance du décès (au moins 3 mois), avec connaissance de la cause de ce dernier.
- Avec un entretien préliminaire détaillé pour :

  Evaluer la demande

  Informer sur ce qui est proposé.

  Repérer des facteurs de risques de complications du deuil (antécédents psychiatriques, deuils multiples, isolement social, circonstances du décès, caractéristiques du lien…).

  Proposer l'entrée dans un groupe.

- **Conditions d'inclusion aux groupes:**

  Ils doivent désirer participer et rencontrer d'autres enfants.

  Ses représentants légaux doivent donner leur accord.

- Outre la parole, l'utilisation de médiations comme le dessin, l'écriture ou le partage de photos permettent l'expression des émotions des enfants.

- Deux types de groupe pour des enfants de 6/7 ans à 18 ans ayant perdu :

  - Soit un membre de leur fratrie

  - Soit un parent.

Chaque groupe peut accueillir 4 à 8 enfants .

Les réunions se font le mercredi (4 séances à 15 jours d'intervalle).

Durée de 1h30, avec un temps convivial de partage de goûter.

- Suivi et orientation
  - Pas de suivi.
  - Liaisons et orientation vers d'autres structures de soins.
  - Soutien et prise de nouvelles téléphoniques lors de deuil difficiles et/ou refus d'accompagnement individuel + Proposition d'intégrer un groupe (Si refus antérieur).

III. Conclusion

- La mort et le deuil font partie de la vie.

- L'intervention de professionnels de santé auprès de ces familles n'est pas obligatoire;

  Mais elle peut néanmoins être nécessaire et utile en terme de prévention.